



GROUPE DEPARTEMENTAL DE PILOTAGE
SUR LES TROUBLES DU LANGAGE

TROUBLES DU LANGAGE ORAL ET ECRIT

COMMENT LES PRENDRE EN COMPTE A L'ECOLE ?

Septembre 2003

L'apprentissage des langages à l'école - dire, lire, écrire - constitue une condition indispensable de la réussite scolaire.

Pourtant des enfants n'accèdent que très difficilement à cette maîtrise et peinent à suivre le rythme de la classe qu'ils fréquentent.

C'est pourquoi la prise en compte de l'ensemble des troubles du langage oral et écrit doit pouvoir être faite très tôt dans la scolarité ; elle induit alors la mise en place d'attitudes pédagogiques adaptées qu'il convient de construire au cas par cas.

La présente brochure a pour vocation de fournir aux maîtres confrontés à de telles situations les éléments du repérage des difficultés de l'enfant à partir des actions ordinaires de la vie de la classe et des outils de référence de l'institution : livret d'évaluation GS/CP, livret lire au CP, évaluations nationales.

Ce document, simple et lisible, découle d'un important travail d'un groupe d'experts réunis au cours de l'année 2002/2003 : inspecteurs, médecins scolaires, enseignants spécialisés et conseillers pédagogiques. Qu'ils soient remerciés pour la qualité de leur production.

Jean-Marie KROSNICKI

Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint
à l'Inspection d'Académie de la Haute-Savoie

TROUBLES DU LANGAGE ORAL ET ECRIT : COMMENT LES PRENDRE EN COMPTE A L'ECOLE ?

Les troubles spécifiques du langage, oral comme écrit, sont l'objet d'une préoccupation partagée par les parents, les professionnels de l'enfance, notamment de l'éducation, et les pouvoirs publics.

Ils ont donné lieu à un premier rapport par l'Inspecteur d'Académie, J.C. Ringard en 2000, puis à une circulaire ministérielle en janvier 2002 définissant le rôle des partenaires dans le **repérage**, le **dépistage** et la **prise en charge** de ces enfants.

DU REPERAGE AU DIAGNOSTIC
--

- le **repérage** incombe aux enseignants qui se doivent d'identifier au sein du groupe classe, les enfants en difficulté de langage.
- le **dépistage** systématique revient aux services médicaux (de PMI pour les enfants de 3 – 4 ans, de santé scolaire dès 5 ans), dépistage qui repose sur une formation spécifique et l'utilisation d'outils validés et étalonnés pour identifier les enfants en difficultés langagières.
- le **diagnostic** est une démarche pluridisciplinaire comprenant au minimum un bilan de langage, un examen médical et un examen psychologique.

L'enseignant de la classe apparaît donc comme le mieux placé pour le repérage des enfants atteints d'un trouble spécifique du langage mais cette mission ne peut être menée à bien que si l'enseignant dispose de quelques informations de base pour en juger.

POUR SAVOIR DE QUOI ON PARLE

Tout enfant qui "parle mal" doit avoir une évaluation de son langage, mais "mal parler" n'est pas synonyme de trouble.

Il est nécessaire de définir les quelques termes suivants :

**RETARD
ou
TROUBLE**

On entend par **retard** un décalage chronologique dans l'acquisition d'une fonction, décalage par rapport à des normes attendues pour l'âge.

Le retard sous-entend rattrapage et évolution vers la normalisation.

Le **trouble** se définit comme la non-installation ou la désorganisation d'une fonction. Dans le cadre développemental, la mise en place de cette fonction est perturbée.

La confusion entre trouble et retard est entretenue par le fait qu'au départ, l'un des premiers signes du trouble de langage est un retard d'acquisition. Mais à l'inverse d'un retard simple qui va s'améliorer avec le temps, le trouble se manifeste également par des formes déviantes du langage, une bizarrerie de construction des mots ou des phrases, le non-respect des stades d'acquisition, et une absence de progrès notables dans le temps.

Le **trouble spécifique** du langage signifie que l'origine est développementale, relevant de la non mise en réseau des neurones dévolus au traitement du langage, sans cause neurologique, ni psychoaffective ou psychiatrique, sans anomalie sensorielle (surdit  notamment) et sans carence majeure de stimulation environnementale.

Dans le cadre d'un trouble spécifique du langage, le trouble est en rapport avec une configuration cérébrale particulière au niveau des zones du langage.

4 à 6 % des enfants d'une classe d'âge sont concernés par ces troubles et 1 % présente une forme sévère.

**L'ENSEIGNANT FACE
A L'ENFANT QUI
"PARLE MAL"**

L'enseignant n'a pas mission de porter un diagnostic qui relève d'une équipe pluridisciplinaire comprenant au minimum un orthophoniste, un médecin et un psychologue.

Toutefois, face à un enfant qui parle "mal", il peut affiner la perception de la difficulté langagière et ainsi avoir une première approche de la gravité.

TYPOLOGIE

Ainsi on distingue :

➤ **Les difficultés articulatoires ou élocutoires :**

L'enfant prononce mal un ou plusieurs phonèmes (les fameux CH / J / Z / S) en général en rapport avec une difficulté mécanique de l'organe bucco-phonatoire.

Ces difficultés langagières isolées s'amendent généralement spontanément vers 6 ans.

10 à 20 % d'entre elles qui ne "passent pas" nécessitent une petite rééducation orthophonique mais **elles ne mettent jamais l'enfant en difficulté scolaire.**

➤ **Le retard de parole :**

Le problème se situe au niveau du mot qui va être déformé.

L'enfant prononce bien les phonèmes isolément mais déforme les mots au point que son langage peut être parfois peu intelligible.

Ainsi l'enfant qui déforme de nombreux mots, et dit par exemple : "*tacalogue*" pour "*catalogue*" ou "*cocholat*" pour "*chocolat*" n'a pas de difficulté élocutoire mais un retard de parole.

A 3 ans et demi l'enfant maîtrise les structures fondamentales du langage. Un ou quelques mots complexes mal produits ne sont pas inquiétants mais **un retard de parole à 3 ans et demi, a fortiori plus tard, doit donner lieu à un bilan orthophonique.**

➤ **Le retard de langage :**

Il s'agit d'une altération portant sur la structure de la phrase.

Dans le pire des cas, l'enfant n'est pas ou peu intelligible.

Ce retard de langage peut s'accompagner d'un retard de parole comme dans "*pri a bro a tab moi*" pour "*j'ai pris la brosse sur la table*" (syntaxe non respectée + déformation des sons dans les mots)

ou ne pas s'accompagner d'un retard de parole comme dans "*la brosse moi va prendre*" (phonologie correcte mais syntaxe incorrecte).

Le retard de langage "simple" doit par définition s'amender avec l'âge (il ne persiste pas après 6 ans) et surtout ne comporte pas de formes déviantes ("flute" devient "slufe").

➤ **Le trouble spécifique du langage oral :**

La **dysphasie** se manifeste comme un trouble sévère par un retard de langage et des altérations déviantes des composantes phonologiques (sons des mots), syntaxiques (structure des phrases), sémantiques (sens donné aux mots et aux phrases) ou pragmatiques (utilisation du langage selon le contexte).

DEFINITIONS

La dysphasie se définit comme un **trouble sévère et durable de l'acquisition du langage oral chez un enfant indemne de trouble neurologique, sensoriel ou psychiatrique.**

Il y a atteinte du versant expressif du langage (ce qu'on produit) et / ou du versant réceptif (ce qu'on comprend). On retrouve pour ces enfants une rupture de l'évolution chronologique des étapes du développement normal du langage, et des formes aberrantes qui peuvent coexister avec des formes correctes du langage.

Les études donnent une incidence de ce trouble entre 1 et 5 % d'enfants dans la population infantile.

La dyslexie se définit comme **la difficulté durable d'apprentissage de la lecture et d'acquisition de son automatisme chez un enfant normalement intelligent, indemne de troubles sensoriels ou psychologiques.**

Tout enfant qui lit et orthographe mal n'est pas nécessairement un enfant atteint de dyslexie. Parmi les 18 à 20 % d'enfants "mauvais lecteurs / mauvais orthographes" un quart environ sont des enfants atteints de dyslexie (5 à 10 % de la population infantile).

Est suspect de dyslexie et doit bénéficier d'une évaluation de son langage écrit, tout enfant sans trouble de compréhension, qui reste lent et peine à lire sans erreurs, qui fait des fautes systématiques, et qui ne progresse pas ou peu.

Statistiquement tout enseignant a, chaque année, dans sa classe, 1 ou 2 enfants atteints d'un trouble spécifique du langage écrit.

COMMENT INTERVENIR DEVANT UN ENFANT EN DIFFICULTE DE LANGAGE ?

Cycle 1

- devant toute difficulté de langage oral
(cf. signes d'alerte)

Cycle 2

- devant la persistance d'une difficulté de langage oral
- devant un enfant en fin de CP qui ne déchiffre pas

Cycle 3

- devant la persistance des difficultés en lecture - écriture

Repérage / Observation par l'enseignant dans sa classe

Le maître dans sa classe

Maître
+
Famille

Outils d'évaluation (GS,CE2)

Aide possible du Conseiller Pédagogique

Différenciation pédagogique

Médiations pédagogiques

Guidance Parentale

si progrès

insuffisants

Mise en commun des Points de vue : Conseil des Maîtres / RASED / Equipe éducative

Maître
Famille (+ Collègues)+
+ RASED
+ Equipe de Circonscription

Rédaction du Projet Pédagogique Individualisé (PPI)

Mise en oeuvre du PPI

Remédiations du RASED

si progrès

insuffisants

Evaluation et bilans spécifiques : examens psychologique et médico - développemental

Psychologue scolaire
Médecins de PMI
Médecins Scolaires

Bilans psychologiques
Bilans de langage oral et écrit
Bilans de santé et du développement
Mise en place d'une convention d'intégration

- Propositions de prises en charge internes et/ ou externes
- Prescriptions
- Accompagnement des familles
- signalement CCPE

orthophonistes
orthoptistes
psychomotriciens
psychologues
CMP – CAMPS –
CMPP...

Age	Attendus en production	Attendus en compréhension	Signes d'alerte
❖ ❖ ❖ ❖ ❖De 4 à 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> - parle spontanément - questionne sans cesse - joue avec les mots, en invente - utilise le passé et le futur - TOUS LES SONS sont acquis : <i>ch, j, s</i> et <i>z</i> peuvent être acquis plus tard. - accorde les noms avec les adjectifs - peut utiliser la langage de l'évocation - adapte son discours à son interlocuteur 	<ul style="list-style-type: none"> - comprend les questions: (<i>comment, quand</i>) - utilise les notions de nombre, de différence: <i>pareil/pas pareil</i> 	<ul style="list-style-type: none"> -comprend moins bien qu'il ne parle -n'est pas ou peu intelligible -phrases sans verbe ou mal construites -cherche fréquemment ses mots.
1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.De 5 à 6 ans	<ul style="list-style-type: none"> - fait des phrases complexes avec des expansions : <i>alors, et puis, ensuite...</i> - conjugue les verbes correctement. - utilise toutes les notions de temps et d'espace: <i>demain, après, au milieu, le dernier..</i> - raconte de façon claire et ordonnée - maîtrise le tableau articulatoire <i>ch, j, s</i> et <i>z</i> - fait preuve d'une bonne conscience phonologique (rimes, comptage syllabes, suppression syllabes) 	<ul style="list-style-type: none"> - comprend toutes les consignes notamment les relatives introduites par « <i>que</i> » - s'intéresse au sens des mots - comprend les notions de " <i>manque</i>", de "différence" 	<ul style="list-style-type: none"> - manifeste des troubles de la compréhension - est peu intelligible ou déforme des mots de manière importante. - évolue pas ou peu sur l'année. - ne conjugue pas les verbes. - produit des énoncés réduits (inférieurs à 4 mots). - n'utilise pas de préposition « <i>qui</i> » - n'exprime pas de notions de temps et d'espace - est en décalage évident par rapport aux autres

La présence de quelques signes d'alarme pour un âge donné doit inciter l'enseignant à alerter la famille et à prendre conseil auprès du RASED / pôle A.I.S.

Elèves de 6 ans – CP

❖ Attendus	Signes d’alerte	Epreuves de références
<p>LA SYNTAXE DU LANGAGE ORAL</p> <p>A six ans, une syntaxe suffisamment élaborée dépend surtout de l’utilisation des connecteurs (pronoms relatifs, conjonctions de coordination, etc...).</p> <p><u>L’élève maîtrise successivement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la phrase simple (« Maman, j’veux mon goûter. ») - la phrase juxtaposée (« Il sort et pis il joue dans la cour. ») - la phrase complexe (« Quand il fait beau je vais en montagne. ») <p>A cet âge, on peut aussi attendre un bon usage des pronoms personnels sujets (reprise anaphorique).</p> <p>L’ASPECT PRAGMATIQUE DU LANGAGE</p> <p>A six ans, un élève devrait être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de participer à une conversation ; ce qui suppose de prendre la parole à son tour, de demander des précisions... - de mettre en oeuvre ou de formuler une consigne. <p>Compétences requises : capacité de se positionner par rapport au contenu, à l’autre, aux sous-entendus et aux implicites.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun ou bien un seul connecteur maîtrisé. - Mauvaise construction de la phrase (ex : mots dans le désordre, verbes presque tous à l’infinitif). - Utilisation inadéquate des pronoms personnels. (L’élève parle indistinctement des différents personnages d’un récit) Chaîne anaphorique non maîtrisée. - Langage à vide, aberrant, sans lien solide avec le réel. - Inadaptation du discours par rapport au contexte. 	<p>1.Livret vert GS/CP Evaluation et aide aux apprentissages en grande section et au CP : les deux épreuves de compréhension de consignes (réalisation motrice et image à compléter).</p> <p>2.Livret vert GS/CP -Epreuve d’évocation de l’action : « Mon petit lapin a bien du chagrin. » -Questionnaire : « Parler et communiquer. »</p>

❖ Attendus	Signes d'alerte	Epreuves de références
<p>LA CONSCIENCE PHONOLOGIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification aisée de nombreux phonèmes dans la chaîne parlée. ▪ La prise de conscience des unités sous-jacentes du langage (matériaux sonores de la langue) est nécessaire pour apprendre à lire. <p>1.LA SPATIALITE ET LA TEMPORALITE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité à se repérer dans la journée, dans la semaine, dans une succession de séquences ou d'images. ▪ Capacité à reproduire un rythme. ▪ Capacité à se repérer dans la page et à sélectionner des détails graphiques pertinents. <p>2.LA LANGUE ECRITE</p> <p>Au cours de l'apprentissage, l'élève de CP coordonne et utilise deux stratégies. L'une fait appel au stock de mots qu'il a mémorisé (voie lexicale ou d'adressage), l'autre utilise la conscience phonémique articulée à l'image visuelle des lettres (voie phonologique ou d'assemblage).</p>	<p>- Difficultés à isoler, identifier, supprimer, permuter, des syllabes, puis des phonèmes (conscience phonémique défaillante).</p> <p>- Des troubles temporels ou spatiaux sont parfois associés à des difficultés spécifiques d'apprentissage de la lecture (ex : confusions durables dans la reconnaissance de lettres comme p-q-b-d).</p> <p>- Inversions persistantes de lettres, de chiffres ou encore de groupes de lettres. - Grande lenteur : la vitesse de lecture n'augmente presque pas au cours de l'année. - Copie problématique. Outre sa lenteur, l'élève multiplie les retours au modèle.</p>	<p>Epreuves de conscience phonologique (ex : entraînement de la conscience phonologique ; éditions La Cigale).</p> <p>1.Livret vert GS/CP - Epreuve de repérage dans le temps. - Comprendre un récit fictif (Le Petit Chaperon rouge).</p> <p>2. 3. 4.Livret Lire au CP - Voie phonologique : fiches C3, C4 et B4. - Voie lexicale : fiches B3 et B5.</p> <p>Copie : fiche E4</p>

3.

4.Elèves de cycle III

Attendus	Signes d’alerte	Epreuves de références
<p>1. 2.Langage oral</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Maîtrise parfaite des différentes composantes du langage au niveau phonologique, syntaxique, lexical et pragmatique, en activité de compréhension ou de production. <p>1.Langage écrit</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Bonne capacité à écrire sous la dictée des mots d’orthographe d’usage, en respectant la liaison grapho-phonologique et en effectuant les accords nécessaires.▪ Capacité de copier un texte sans erreur	<ul style="list-style-type: none">▪ Persistance d’un trouble de la parole ou du langage (déformations de mots, constructions grammaticales incorrectes).▪ Mauvaise compréhension du langage oral. ▪ Confusions phonologiques (d/t, f/v, c/g, p/b, ch/j, s/z).▪ Inversions (in/ni).▪ Suppressions (apprend →arend)▪ Absence de lien grapho-phonologique.▪ Mots oubliés. ▪ Confusions, inversions, ajouts ou suppressions de lettres, syllabes et mots.▪ Sauts de lignes ou contraction de deux lignes.	<p>Evaluation CE2 : Comprendre un texte (appliquer une consigne)</p> <p>Evaluation CE2 : Outils de la langue (écrire une phrase et des mots outils sous dictée)</p> <p>3.Evaluation CE2 : Outils de la langue (copier un texte en vers)</p>

Attendus	Signes d’alerte	Epreuves de références
<p>❖ Lecture</p> <p>▪ Lecture oralisée Bonne fluidité (on se rapproche du langage oral dans le rythme, l’intonation et les liaisons sémantiques). Utilisation préférentielle de la voie d’adressage. Utilisation ponctuelle mais automatique de la voie d’assemblage pour les mots nouveaux.</p> <p>▪ Compréhension Bonne compréhension d’un texte dans son ensemble. Compréhension de l’organisation logique d’un texte. Repérage de l’organisation spatiale d’un texte. Identification des référents du texte par les substituts lexicaux ou pronominaux. Prise d’informations ponctuelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lenteur excessive, l’automatisation ne se met pas en place. ▪ Erreurs systématiques au niveau phonologique ou visuel. ▪ Inversions, ajouts, suppressions. ▪ Régularisations ou lexicalisations. ▪ Difficultés de repérage dans l’espace feuille ou l’espace texte. ▪ Difficultés à se repérer dans l’organisation temporelle du texte. ▪ Difficultés de repérage de l’organisation spatiale (tableau, paragraphes...) ▪ Prises d’informations erronées. ▪ Informations essentielles oubliées. 	<p>1.</p> <p>2. Evaluation CE2 : Outils de la langue (forme orthographique des mots et organisation d’une page)</p> <p>3. Evaluation CE2 : Comprendre un texte, Outils de la langue (repérer des informations d’ordre chronologique et identifier les marques temporelles du texte)</p>

Quelques conseils pour l'adaptation pédagogique

❖ Motivation de l'élève / estime de soi

- Créer un climat de confiance (faire savoir à l'élève que l'on connaît ses difficultés et qu'on va les prendre en compte).
- Faire accepter par l'ensemble de la classe la prise en charge particulière de l'élève présentant des troubles de langage.
- Travailler avec le groupe classe sur les différences.
- Faire découvrir à l'élève ses domaines de compétences et les valoriser face au groupe classe.

Organisation de la classe

1.L'enseignant

- Favorise le calme, le silence et l'écoute.
- Evite de trop parler.
- Evite les affichages permanents (privilégie les affiches synthétiques utiles à la mémorisation).
- Organise les informations au tableau, fait ressortir l'essentiel en utilisant des couleurs.
- Utilise des entrées multi-sensorielles (les gestes, le dessin, l'auditif, le visuel, la manipulation) et explicite les liens entre les différents apprentissages.

2.L'élève

- Est placé à côté d'un élève calme et est centré par rapport au tableau.
- Les objets sur le bureau sont limités au strict minimum

1.

2.Travail en classe

1.L'enseignant

- Propose des documents dactylographiés et aérés.
- Met en évidence les points essentiels (surlignage, typographies différentes et utilise la disposition spatiale).
- Lit toutes les consignes à voix haute, s'assure de leur bonne compréhension et reformule si nécessaire.

2.Lecture oralisée

- Ne pas faire lire l'élève à haute voix sans préparation.
- Autoriser la lecture avec un outil pour suivre les lignes.
- Autoriser la sub-vocalisation (lecture à mi-voix)

3.Ecrit

- En copie, accentuer les repères visuels, fractionner le texte.
- En production de textes, admettre la dictée à un tiers ou proposer l'usage du magnétophone.
- Ne pas surcharger de corrections la production écrite de l'élève ; organiser ces corrections et éventuellement rendre à l'élève un texte partiellement corrigé et recopié.

2.Evaluations

- Ne sanctionner l'orthographe que s'il s'agit de la connaissance évaluée.
- Diminuer le volume de la dictée, laisser le temps nécessaire à la relecture et apprendre à l'élève à se relire (une lecture pour chaque point à vérifier).
- En cas d'échec à l'écrit, envisager une évaluation orale.
- Trouver un système d'évaluation qui lui permette de visualiser ses progrès (en dictée, par ex., utiliser un pourcentage de mots justes).

3.

4.Travail à la maison

- Pour l'organisation du travail personnel, choisir un support adapté à l'enfant (cahier de textes ou agenda).
- Faire en sorte que l'élève apprenne ses leçons à partir d'un support dactylographié ou s'assurer que le texte recopié est lisible.
- Prévoir le temps pour copier les devoirs et donner les explications nécessaires.
- Adapter le travail aux objectifs définis pour l'élève.
- Accepter les devoirs transcrits par un adulte.
- Aider l'élève à organiser son travail (codes couleurs...).
- Donner à l'avance le texte qui sera utilisé en classe, accompagné de l'enregistrement de sa lecture sur cassette audio.

1.Liaison famille / école ou établissement

- Instaurer une relation de confiance réciproque avec la famille pour maintenir une cohérence des apprentissages.
- Expliciter l'organisation mise en place autour de l'élève.
- Mettre en place un moyen de liaison constructif avec la famille (cahier de suivi...).
- Faire le point régulièrement avec la famille.
- Mettre en place d'un projet personnalisé.

G L O S S A I R E

BSEDS 5-6 : Bilan de Santé et du Développement pour la Scolarité des enfants de 5 /6 ans (lors du bilan médical des enfants de Grande section maternelle)- outil destiné aux équipes médico-scolaires élaboré par le laboratoire Cognisciences de Grenoble.

CCPE : Commission de Circonscription Prélémentaire et Elémentaire (présidée par un Inspecteur de l'Education Nationale, elle est chargée d'organiser la scolarité des élèves du 1^{er} degré présentant des déficiences, ayant des difficultés particulières, souvent des difficultés d'apprentissage ou de comportement).

CCSD : Commission de Circonscription du Second Degré (mêmes fonctions mais au niveau du collège ou du lycée).

CDES : Commission Départementale de l'Education Spéciale (pour l'orientation des élèves de moins de 20 ans présentant un handicap vers les établissements et les services de l'éducation spéciale. Elle définit le taux d'incapacité et s'occupe de l'attribution de l'Allocation d'Education Spéciale).

CI : Convention d'Intégration (document établi par l'équipe pédagogique, les établissements de soins et les parents, définissant les objectifs et les moyens mis en œuvre pour la scolarisation des enfants handicapés). Ce document inclut le Projet Individuel d'Intégration.

CLIS : Classe d'Intégration Scolaire ;(elles sont de 4 types selon qu'elles accueillent des enfants orientés par les CCPE en fonction des caractéristiques du handicap sur le plan mental (CLIS 1), auditif (CLIS 2), visuel (CLIS 3) ou moteur (CLIS 4).

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (pour les enfants de moins de 6 ans présentant un handicap moteur, sensoriel ou mental. L'équipe est pluri-disciplinaire et assure le dépistage, le traitement et le suivi de l'enfant).

CMP : Centre Médico-Psychologique (établissement de soins composé d'une équipe pluridisciplinaire autour d'un psychiatre pour le dépistage et la prise en charge des enfants, adolescents ou adultes présentant un trouble mental ou des troubles du comportement...), dépendant de la DASS.

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique (même type de prise en charge en intégrant une dimension pédagogique avec des enseignants spécialisés), dépendant de l'Education Nationale.

ERTL 4 : Epreuves de Repérage des Troubles du Langage pour les enfants de 4 ans.

ERTL 6 : Epreuves de Repérage des Troubles du Langage pour les enfants de 6 ans.

IME : Institut Médico-Educatif dans lequel sont accueillis des enfants déficients intellectuels moyens et profonds scolarisés en IMP ou en IMPro selon leur âge).

IMP : Institut Médico-Pédagogique (pour enfants de 3 à 14 ans déficients intellectuels avec objectif d'enseignement général et pratique).

IMPro : Institut Médico-Professionnel (pour jeunes de plus de 14 ans déficients intellectuels avec objectif de formation professionnelle).

PAI : Projet d'Accueil Individualisé (documents contractuels entre famille et école pour les élèves porteurs d'une maladie chronique ou invalidante).

PMI : Protection Maternelle et Infantile.

QI : Quotient Intellectuel.

QIP : Quotient Intellectuel Performance (non verbal).

QIV : Quotient Intellectuel Verbal.

3.SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile.

SPSFE : Service de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves aussi appelé Santé scolaire.

WISC : Wechsler Intelligence Scale for Children (échelle d'intelligence de Wechsler pour les enfants).

BIBLIOGRAPHIE

1- Pour les enseignants et les parents :

- Dyslexie où est la différence ? (bande dessinée)
Eleni Grammaticos, Marianne Klees. Ed IPEJ
- Réponses à vos questions sur la dyslexie
Annie Dumont. Ed Solal
- Les troubles d'apprentissages : comprendre et intervenir
Denise Destrempe-Marquez, Louise Lafleur. Ed Hôpital Ste Justine-Quebec
- Dyslexique peut-être ? et après...
Pascale Cruizat, Monique Lasserre. Ed La découverte
- Les troubles spécifiques du langage oral et écrit
Dr Christine Egaud. Ed CNDP Lyon
- Les enfants, la lecture et l'orthographe. Dyslexies : comprendre pour mieux agir.
APEDYS 48, rue Faidherbe 59 260 LEZENNES
- Enseigner la lecture au cycle 2
Jean Emile Gomberg. Ed Nathan
- Apprendre à lire
José Morais, Guy Robillard. Observatoire de la lecture. Ed Odile Jacob

2- Pour tous les professionnels qui veulent approfondir le sujet

- Dyslexie : le cerveau singulier
Michel Habib. Ed Solal
- Le langage de l'enfant : aspects normaux et pathologiques
Claude Chevrie-Muller, Juan Narbonna. Ed Masson
- Les dyslexies : décrire, évaluer, expliquer, traiter
Anne Van-Hout, Françoise Estienne. Ed Masson
- Comment la parole vient aux enfants ?
Bénédicte de Boysson-Barbies. Ed Odile Jacob

3- Pour une approche de la différence...

- Eloge de la faiblesse
Alexandre Jollien. Ed Cerf

4- Textes officiels :

- A propos de l'enfant dysphasique et dyslexique
J.C.Ringard ; Février 2000
- Plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage
F. Veber – J.C. Ringard – mars 2001
- Enquête sur les dispositifs médico-social, sanitaire et pédagogique dans la prise en charge des troubles complexes du langage.
Rapport IGEN n° 2002 004 IGAS n° 2002 003- Janvier 2002
- Mise en œuvre d'un plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit
Encart B.O n° 6 du 7 février 2002
- Lire au CP Plan de prévention de l'illettrisme.
Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche. 14.10.2002.

LES ASSOCIATIONS EN HAUTE-SAVOIE

- A A D - Association Avenir Dysphasie tel : 04 50 70 73 55 - Chez Cachat 74500 Maxilly sur Léman
- APEDYS - Association des Parents d'Enfants Dyslexiques tel : 04 50 35 82 12 - 74490 St Jeoire en Faucigny

LES SITES

- AAD Association Avenir Dysphasie : <http://www.avenir-dysphasie.asso.fr>
- AIS Site de l'Adaptation et l'Intégration Scolaire en Haute-Savoie : <http://ais.edres74.ac-grenoble.fr>
page "dyslexie" avec de nombreux liens. Infos utiles pour la Haute-Savoie.
- APEDYS - France : <http://www.apedys.com>
- Laboratoire Cognisciences de Grenoble : <http://www.grenoble.iufm.fr/recherch/cognisciences>
Le calendrier des formations, du matériel téléchargeable (pédagogie, de dépistage...)
- Un site intéressant et riche de conseils : <http://alain.lennuyeux.free.fr/dyslexie/index.htm>

Les membres du Groupe de Rédaction :

Mme V. AZZANO médecin scolaire, Mme L. BOISIER Association Avenir Dysphasie, Mme A. BERMOND Principal Adjoint, S. DALIBARD Association des Parents d'Enfants Dyslexiques, Mme S. DARGENT médecin CDES, M. F. DEWALLY Psychologue scolaire, M. DUBY Inspecteur d'Education Nationale, M. Ch. GUIGNE médecin conseiller technique, M. A. KAZMIERCZAK maître G, Mme M. KROSNICKI maître E, Mme D. LAURENT Conseillère d'Orientation Psychologue, Mme M.O. TALLON médecin scolaire, Mme C. WESTER Conseiller pédagogique.

